

# INFO' COURCELLES – SAPICOURT

## REUNION DU CONSEIL DU 28 MAI 2010

Le Conseil Municipal a pris les principales délibérations suivantes :

### - Construction d'un restaurant scolaire pour le regroupement de Rosnay

Le Conseil municipal,

Vu la volonté de faire évoluer la structure d'accueil périscolaire, et en particulier la nécessité de mettre en conformité le pôle restauration vis-à-vis des règlements en vigueur.

Vu les statuts du SIS, validés par arrêté préfectoral du 7 mai 2009, donnant au SIS la compétence en matière de construction de bâtiments à vocation périscolaire.

Vu le résultat de l'étude de faisabilité fournie en annexe faisant apparaître un besoin de financement de 430 000 €.HT dont l'impact budgétaire pour les communes est estimé à 22,50 €.HT maximum par an et par habitant durant 25 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de construction tel que défini en annexe, et en accepte l'impact budgétaire.

### - Choix de l'entreprise pour les travaux suivants : Aménagement de voirie rue des Aunaies, réfection de voirie ruelle du Jardin Michaut, réfection de voirie ruelle Durand, réfection de voirie ruelle de Buffet, purge sur le terrain de tennis, réalisation de trottoirs en enrobés devant la mairie, extension et réfection du parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir l'entreprise RAMERY Travaux Publics domiciliée ZA de la Sentelle - 51140 JONCHERY SUR VESLE afin de réaliser les travaux, et ce, pour un montant HT de 32000,00 € soit 38272,00 € TTC. Le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement opération aménagement des rues, compte 2315, et charge le maire de signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### - Achat de banc et poubelle pour l'aire de jeux située en haut de la rue de Bury.

### - Extension éclairage public rue du Bémont.

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement concernant l'extension de l'éclairage public rue du Bémont, n'a pas été retenu au titre de l'exercice 2010. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la réalisation ou non de ces travaux suite à cette information.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réaliser l'extension du réseau d'éclairage

public rue du Bémont, et choisit l'entreprise Moulleron pour un montant HT de 8975,00 € soit 10734,10 € TTC.

## LE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE ROSNAY

Des dégradations ont été perpétrées à plusieurs reprises dans les cours de l'école. Il sera envisager de clôturer la propriété qui est rappelons-le « privée ». Pour l'instant la commune de Rosnay a fait installer une barrière empêchant les véhicules d'accéder à la cour et au terrain de sport de l'école.

« La Hulotte », association des 8 villages accueillent vos enfants en périscolaire de 7 h 30 à 9 h, de 12 h à 14 h avec la restauration, de 17 h à 19 h.

Renseignements au 03.26.03.61.10

## TRAVAUX EN COURS

La réfection des voies, ruelle du Jardin Michaut, ruelle Durand, ruelle Buffet, les purges sur le terrain de tennis, réalisation de trottoirs en enrobés devant la mairie, extension et réfection du parking ainsi que l'aménagement de voirie rue des Aunaies sont à présent terminés. La lyonnaise des eaux est également intervenue dans la rue de Bury afin de remettre en état le réseau d'eau potable. Nous sommes conscients de la gêne engendrée par ces travaux qui ont été réalisés en même temps, mais hélas nous ne sommes pas toujours maître du planning des entreprises qui nous préviennent parfois de leur venue du jour au lendemain.

Le S.I.E.M (Syndicat d'Electricité de la Marne) nous a fait savoir que les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Bury devraient démarrer sous peu. Nous espérons en être avertis en temps voulu afin de prévenir le plus rapidement possible les riverains de cette rue.

## VITESSE

Nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir **respecter les limitations de vitesse et la signalisation**, aussi bien dans le village que sur les voiries intercommunales, ainsi que dans la rue qui mène au regroupement scolaire de Rosnay. Dans tous ces endroits il a été remarqué une augmentation de la vitesse et un non respect de la signalisation. **Pensez à tous les piétons, à vos enfants qui empruntent ces voies.** Au cours de l'année 2009, près de 71 % des personnes tuées sur les routes du département sont des usagers de véhicules légers. 39 % des accidents impliquent un conducteur qui se déplace dans le cadre de son travail : pour s'y rendre, le quitter ou effectuer un déplacement professionnel. Près d'un accident mortel sur quatre s'explique par un conducteur qui roule trop vite. (sans parler de l'alcool et des produits stupéfiants).

Levez le pied avant qu'un accident irréparable se produise.

## EAU POTABLE

Le résultat des analyses se trouve dans les tableaux d'affichage. « Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ».

Votre compteur d'eau sera relevé à partir du 05 ou 06 octobre 2010

**A compter d'octobre 2010 la LYONNAISE DES EAUX-SUEZ met en place un accueil clientèle au 16 rue de la Fosse Chenevière - Zone Artisanale - 51390 GUEUX. Il est ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, et est à votre écoute au 03.26.83.60.25.**

## ETAT-CIVIL

**Décès : HORLON André le 11 septembre 2010.**  
Toutes nos pensées à sa famille.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Comment fonctionne notre Communauté de Communes Champagne Vesle (CCCV)?

### Son histoire ...

La Communauté de Communes basée à Gueux, a fêté ses 35 ans d'existence le 28 mars 2008. 31 communes partagent leur destin dans le cadre des compétences choisies pour l'intérêt général des habitants. Lors des assemblées communautaires, 51 délégués des villages décident des projets par délibération.

Contrairement aux collectivités territoriales comme la Région, le Département ou la Commune, la C.C.C.V est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Les communautés de communes sont régies par le principe de spécialité à la différence de la commune qui possède une vocation générale. Il ressort de ce principe que l'E.P.C.I ne peut exercer que les compétences qui lui ont été déléguées par les communes et qu'il exerce par substitution. De manière générale, les communautés de communes sont administrées comme une commune. Elles disposent d'un organe délibérant (le conseil communautaire) composé de délégués élus pour 6 ans, parmi les membres des conseils municipaux des différentes communes et un organe exécutif (le président). L'organe délibérant élit un bureau composé du président, d'un ou plusieurs vice-président. Le président convoque le conseil communautaire, le préside et exécute les délibérations. Le conseil communautaire délibère sur l'ensemble des questions qui lui sont soumises dans le cadre des compétences communautaires. Des commissions peuvent être créées au sein du conseil communautaire pour étudier et préparer les questions soumises au conseil communautaire.

En ce qui concerne la C.C.C.V, il existe 9 commissions présidées par un vice-président :

Développement économique, assainissement, orientation budgétaire, affaires scolaires, voiries intercommunales, sécurité et pompiers, tourisme, communication, urbanisme et aménagement du territoire.

### Ses compétences ...

#### - Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territorial, schéma de secteur, charte intercommunale, charte du Pays Rémois.

Développement économique : Aménagement gestion des zones d'activités économiques supérieures à 20 hectares, construction et gestion d'usines relais. (il s'agit de locaux, adaptables à de multiples usages, mis à la disposition des industriels par une collectivité locale (conseil général, commune, communauté de communes...) pour leur permettre de commencer leur activité sans avoir à supporter la charge d'un investissement immobilier. Les collectivités trouvent là un moyen d'attirer sur leur territoire des entreprises en devenir, avec l'espoir qu'elles s'implanteront ensuite durablement).

#### - Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement : Collecte et traitement des déchets, création et gestion des déchèteries, des réseaux d'eaux usées, des réseaux d'eaux pluviales d'origine urbaine et des itinéraires de randonnées pédestres.

Politique du logement et du cadre de vie :

Mise en œuvre d'opérations programmées de l'amélioration de l'habitat, construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs de l'enseignement élémentaire et préélémentaire, construction, travaux de réparation et d'entretien des bâtiments scolaires.

Animation musicale.

Prise en charge des transports, des entrées et des leçons piscines dans le cadre de l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

Aménagement, renforcement, élargissement des voiries constituant des liaisons intercommunales.

#### - Compétences facultatives :

Organisation de second rang des transports scolaires du premier et second degré.

Subvention à 'Ecole de Musique Intermezzo.

Prestations de services de travaux ou de secrétariat pour le compte d'autres collectivités.

Actions du territoire communautaire.

Actions foncières d'intérêt communautaire.

Service de secours et de lutte contre l'incendie.

Subvention aux collèges de Gueux et de Tinqueux.

Etudes et gestion des M.A.R.P.A (Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées).

### Contact ...

Secrétariat : 18, rue du Moutier - BP 7 - 51390 GUEUX - 03.26.03.69.29 -

E-mail : [ccchampagne-vesle@wanadoo.fr](mailto:ccchampagne-vesle@wanadoo.fr) -

Site internet : <http://www.cc-champagne-vesle>